



### ⇒ **Accompagnement du CDG dans la mise en place du dispositif de signalement**

Toutes les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un dispositif de signalement permettant aux agents de signaler des actes de violence, d'atteinte à leur intégrité physique, d'intimidation, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste dont ils sont victimes ou témoins. Tous les employeurs doivent se conformer à cette nouvelle obligation. Le Centre de Gestion de la Creuse propose d'accompagner les collectivités et de les conseiller. Cette nouvelle prestation sera facturée à la collectivité à hauteur de 3€ par agent et par an. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif et désigne M. Bredier comme référent interne.

### ⇒ **Promesse de convention de voirie avec Iberdrola, projet éolien de Champalounat**

Iberdrola a pris contact avec la municipalité en décembre dernier pour présenter un projet d'implantation d'éoliennes à Champalounat, commune de Saint Pardoux Morterolles. Pour accéder à la zone d'implantation du futur parc éolien, Iberdrola sollicite la commune de Saint Pierre Bellevue pour la signature d'une promesse de convention de voirie (40 ans renouvelable une fois) sur la piste communale de la Chaise, pour le passage des convois acheminant les éoliennes et l'entretien du parc. Mme Calvet rappelle que la piste a été construite et est entretenue par la commune de Saint Pardoux Morterolles. Dans le projet de convention, les travaux d'aménagement de la piste sont à la charge d'Iberdrola mais l'entretien courant sera fait par la commune. Il est possible de prévoir une indemnité pour la commune allant de 2000 à 3000 € par an, à définir. Les membres du Conseil municipal refusent à la majorité la signature d'une promesse de convention de voirie avec Iberdrola pour ce projet (pour : Nourrisseau, Calvet et Binette ; contre : Bredier, Foucault, Coudert, Brusson Polla et Dubois)

### ⇒ **Demandes de subvention associations**

Mme Brusson pose la question de la revalorisation des subventions accordées. M. Nourrisseau rappelle que la salle polyvalente du Compeix et la salle des associations sont mises gratuitement à la disposition des associations de la commune. Suite à la réception de plusieurs demandes de subvention, le Conseil municipal décide d'accorder pour l'exercice 2023 :

➤ Club de pétanque du Compeix (M. Bredier n'a pas pris part au vote)	350 €
➤ Radio Vassivière	50 €
➤ Télé Millevaches	50 €
➤ AIES Les Bruyères	350 €
➤ Loisirs Animations (M. Dubois n'a pas pris part au vote)	350 €
➤ FNACA Royère de Vassivière	200 €
➤ Autour du Cantou	350 €

### ⇒ **Participation voyages scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée municipale de deux courriers du Collège Jean Picart Le Doux de Bourgneuf qui sollicite une aide financière pour l'organisation de deux voyages scolaires, l'un sur l'île d'Oléron et l'autre dans la vallée de la Dordogne. Quatre enfants de la commune participent à ces sorties. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une participation de 80 € par élève. M. Bredier n'a pas pris part au vote, son fils étant concerné.

### ⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Truffly Michel a rendu son rapport dans le cadre de l'enquête publique préalable à la vente du chemin public de Grand Janon. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Mme Calvet précise que des canalisations de sa chaudière et d'eau passent dans ce chemin entre sa maison et sa grange.

- L'association Autour du Cantou demande s'il est possible d'installer un compteur forain provisoire pour la fête du Compeix, Mme Calvet s'est renseignée auprès d'EDF, une demande devra être faite auprès de leurs services un mois avant la fête.
- Des devis sont en cours pour l'aménagement du terrain à proximité de la salle polyvalente (grilles, terrassement, éclairage, prises...). M. Bredier propose d'installer une prise extérieure en 380 pour la friteuse. M. Dubois évoque l'idée d'installer des hauts parleurs extérieurs.
- Voici un communiqué de M. Rossignol directeur de projet EDF renouvelables :

*« Abandon du projet éolien sud creusois »*

*Le projet éolien sud creusois visait à étudier l'implantation d'éoliennes sur les communes de Vidailat, Soubrebost, Mansat-la-Courrière, Faux-Mazuras, Saint-Pardoux-Morterolles et Saint-Pierre-Bellevue. Depuis 2018, des études environnementales, paysagères, acoustiques et de vent ont été menées. La concertation territoriale a constitué un axe majeur du développement, notamment au travers d'échanges permettant d'envisager un partenariat avec la SEM Elina. Des réflexions sur l'adaptation de la forêt au changement climatique se sont tenues en partenariat avec la chambre d'agriculture, le projet éolien sud creusois pouvant être en synergie avec cette problématique. Enfin, les maires des communes concernées ont contribué largement aux réflexions autour du projet, nous les en remercions. En 2021, des diagnostics approfondis sur les chauves-souris ont montré que la zone d'implantation potentielle présentait des enjeux environnementaux importants. La Grande Noctule, inconnue jusque-là sur le secteur a été identifiée. L'ensemble de ces résultats ont été partagés avec les services de l'état.*

*Au regard des enjeux relevés, EDF Renouvelables fait le choix aujourd'hui d'arrêter le développement du projet éolien sud creusois mais reste fortement engagé dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.*

*Nous tenons à remercier l'ensemble des élus, propriétaires et acteurs locaux qui nous ont accordés leur confiance tout au long du développement. »*

- M. Binette indique que les joints extérieurs de l'église de Saint Pierre commencent à se dégrader. Un petit vitrail est cassé et sera à remplacer.
- M. Penicaud se plaint de la vitesse dans le bourg du Compeix. Plusieurs solutions ont déjà été envisagées mais aucune de vraiment satisfaisante, compte tenu des inconvénients qu'elles présentaient, ou techniquement réalisable (chicanes, dos d'âne, baisse de la vitesse autorisée). Il convient de reprendre contact avec M. Jamilloux de l'UTT de Bourgneuf pour évoquer les différentes possibilités de ralentissement de la vitesse dans la commune.
- M. Chenevière demande que les trous de sangliers soient rebouchés dans le chemin communal à la droite de sa propriété. M. Nourrisseau demandera aux agents techniques de remettre les mottes.
- M. Dubois demande où en est la boulangerie. David et Sébastien nettoient l'appartement et le dégât des eaux dans la salle de bains sera réparé par M. Boucaud (prise en charge par l'assurance). M. Bredier demande que le devenir du commerce soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Mme Coudert demande à M. Binette si les employés communaux ont bien des tenues de travail et des chaussures de sécurité. La réponse est oui.
- Mme Coudert demande si les logements situés au-dessus de l'auberge vont être mis en location. M. Nourrisseau indique que deux plafonds vont être refaits. Une fois ces travaux réalisés, ils pourront être mis en location. M. Bredier serait favorable pour passer par une agence immobilière pour trouver des locataires et gérer ces deux locations.

- Concernant le devenir des deux maisons du Compeix, M. Nourrisseau dit être ouvert à toute proposition, il faut un projet subventionnable et cohérent au territoire. Il y a plusieurs pistes, il faut déterminer un projet.
- Mme Coudert estime que l'absence de journal communal manque aux habitants. Mme Calvet rappelle qu'elle a, à plusieurs reprises, demandé qu'une commission se mette en place et que des élus s'investissent, mais personne ne se positionne. Peut être revoir le contenu (pas les comptes rendus de conseil), la fréquence (1 ou 2 par an). M. Dubois aimerait au contraire que les comptes rendus apparaissent. M. Nourrisseau dit qu'ils sont déjà publiés sur plusieurs supports. M. Bredier propose d'ouvrir la rédaction du journal aux habitants de la commune. Mme Calvet n'y est pas favorable, ce n'est pas une gazette de village. Il est convenu d'en discuter à nouveau au prochain conseil.
- Mme Brusson demande s'il est possible de prendre contact avec Mme Bonnal pour demander l'autorisation d'utiliser leur parcelle du lotissement du Compeix pour la fête du mois d'août et de la faire nettoyer par nos agents techniques.
- Concernant le PLUI, Mme Brusson estime qu'il faudrait commencer à travailler sur le dossier en déterminant des zonages, avant l'étape intercommunale. Mme Brusson a relancé M. Guerrero pour avoir des renseignements sur les études de transfert de la compétence eau et assainissement.

Fin de la réunion à 20h25.